

LE PERMIS B AUTOMATIQUE (BVA)



Libérez vous de la boîte de vitesse grâce au
permis sur boîte automatique !



Le permis de conduire sur "boîte automatique" (BVA) est une mention additionnelle du permis B qui limite la conduite aux véhicules à changement de vitesses automatique.

Les détenteurs de ce type de permis sont identifiés par le **code 78** sur leur titre de conduite.

Tous les modèles récents de véhicules disposent de cette option, plus de la moitié des voitures vendues en France sont en boîte automatique.

A qui s'adresse le permis B à embrayage automatique ?

- ✓ A tout le monde et en particulier à ceux qui ont envie de se faciliter la tâche et conduire plus simplement un véhicule
- ✓ Aux personnes pouvant avoir des difficultés à manier une boîte de vitesse lors de leur apprentissage
- ✓ Aux personnes atteintes de certains handicaps physiques

Le permis B à embrayage automatique permet de :

- ✓ Faciliter le parcours de formation jusqu'à l'examen et simplifier la conduite : vous ne passez plus les vitesses, plus de soucis d'embrayage, de calage, les démarrages en côte se font tout seuls !
- ✓ Se concentrer davantage sur l'environnement, la circulation, les autres conducteurs...
- ✓ Réduire l'état de fatigue au volant
- ✓ Avoir par conséquent une conduite plus sécurisée et apaisée...

PERMIS BVA VERS B

(FORMATION DE 7 HEURES)

✓ Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

✓ Quand puis-je suivre la formation ?

Pour pouvoir suivre cette formation, vous devez attendre 6 mois après l'obtention de votre permis de catégorie B boîte automatique.

✓ Caractéristiques

Véhicule utilisé :

Catégorie B, à changement de vitesses manuel, appartenant à l'établissement.

Enseignement :

- La formation est pratique et individuelle. Des apports théoriques sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.
- La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite.
- Une partie de la séquence 1 (trafic nul ou faible), limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

Programme de la formation

Séquence	Intitulé	Durée	Contenu
1	Trafic nul ou faible	🕒 2h	• Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre • Etre en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité
2	Conditions de circulation variées, simples et complexes	🕒 5h	• Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre • Etre en capacité de réaliser un démarrage en cate en toute sécurité



À la fin de la formation, une attestation est remise par l'auto-école

Elle ne permet de conduire un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.